



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Contentieux : Vendee

Question écrite n° 17073

Texte de la question

M Pierre Metais appelle l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur le conflit qui oppose depuis plus de quatorze ans la direction departementale de l'equipement de la Vendee et les proprietaires fonciers de la foret de Longeville, regroupes en association de defense. Il lui rappelle que ce conflit s'est deja traduit, apres la cloture, en 1975, d'une operation de remembrement rural, par des actions judiciaires, par des manifestations sur la voie publique, par l'annulation du POS de la commune de Longeville, par la creation, puis l'annulation d'une association fonciere urbaine autorisee. Estimant necessaire que les proprietaires concernes et la commune de Longeville-sur-Mer elle-meme puissent sortir de l'insecurite juridique dans laquelle ils se trouvent actuellement, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que soit mis un terme a ce conflit.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, en liaison avec le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, et les services exterieurs competents, examinent actuellement les conditions dans lesquelles il peut etre repondu aux recours presentes par les proprietaires membres de l'association fonciere urbaine de remembrement de la foret de Longeville dont l'autorisation a ete annulee par le Conseil d'Etat le 7 fevrier 1986. Par ailleurs, depuis six mois, un travail tres important a ete engage entre les administrations (equipement, agriculture, environnement, etc) et le maire de la commune de Longeville afin de faire le point sur la situation juridique actuelle de la foret. L'Etat portera prochainement a la connaissance de la commune les elements necessaires a l'elaboration de son plan d'occupation des sols.

Données clés

Auteur : [M. Metais Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17073

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3887